



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement public

Question écrite n° 86567

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'évaluation de la pertinence des dispositions législatives et réglementaires relatives au financement des campagnes électorales et des partis politiques. En effet celui-ci préconise d'organiser une transparence accrue des ressources et dépenses des partis et formations politiques en instituant l'obligation de rendre compte de manière plus fréquente au cours d'un exercice comptable, par exemple dans le cadre de rapports semestriels. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86567

Rubrique : Partis et mouvements politiques

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2015](#), page 5853

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)